



Montreuil, le 19 février 2020.

Le 20 février, retraites, chômage : halte aux mauvais coups contre les précaires

Depuis lundi 17 février, le projet de loi sur la retraite à points est examiné par les députés. **Un débat tout sauf juste et démocratique**, puisque le texte est truffé de renvois à des ordonnances futures, sur des points pourtant centraux, qui seront écrites par le gouvernement seul. Par ailleurs, le nouveau ministre de la Santé, Olivier Véran, n'exclut pas l'utilisation du 49-3, qui permettrait l'adoption du projet de loi sans vote.

Mardi 18 janvier, c'est la conférence de financement qui s'est ouverte. Censée servir à trouver une alternative à l'âge pivot, **celle-ci s'annonce déjà comme un fiasco retentissant**, puisque les deux principales options possibles - l'augmentation des salaires et des cotisations de retraite - ont été exclues.

Avec l'âge d'équilibre et le système de décote, les conséquences restent les mêmes. D'abord, le report toujours plus loin de l'âge effectif de départ en retraite. Et pour ceux qui partiraient à l'âge légal, la seule perspective est celle de survivre avec des pensions de misère.

Depuis le 5 décembre, les grèves, manifestations et autres formes de mobilisation font le plein pour rejeter ce projet injuste et anti-solidaire. Samedi 15 février, c'était au tour des saisonniers, en particulier ceux qui travaillent dans les stations de ski, de se mobiliser. Contre la retraites à points, mais aussi contre le changement des règles de l'assurance chômage.

Depuis novembre, les conditions imposées aux demandeurs d'emploi pour être indemnisés se sont durcies. Il faut désormais pouvoir justifier de six mois travaillés dans les 24 derniers mois, au lieu de quatre mois travaillés sur 28.

Au 1^{er} avril, c'est le mode de calcul de l'indemnisation qui changera. Des centaines de milliers de personnes sont ou seront impactées par ces deux changements : impossibilité d'ouvrir des droits d'indemnisation, ouverture reportée, diminution de l'indemnisation...

Comme pour la retraite à points, ce sont les précaires, qui alternent contrats de travail et périodes de chômage, qui paieront le prix le plus fort. Chez les journalistes, les pigistes seront en première ligne. Et les centaines de suppressions de postes déjà réalisées, en cours ou annoncées dans les médias ne pourront que renforcer cette situation.

**Non à la précarité, non à la retraite à points,
non au durcissement des règles d'indemnisation du chômage.**

Le SNJ-CGT appelle les journalistes à participer nombreux jeudi 20 février à la journée de manifestations et de grèves décidée par l'intersyndicale.

A Paris, la manifestation partira à 13h30 de Montparnasse (RDV SNJ-CGT sous le ballon de la CGT Ile-de-France), pour rejoindre la place d'Italie.